



Déclaration Liminaire – CDAS du 17/10/2023

Monsieur le Président,

La réforme engagée sur les délégations ne nous a pas convaincus, et les retours que nous avons pour le moment sont plutôt négatifs. Comment croire que le travail sera plus intéressant quand il sera cantonné à une seule activité pour certains délégués, et comment ferez-vous pour assurer la continuité de service lors des divers congés des collègues ? De plus la distance et les difficultés de circulation dans certains départements rendent la proximité impossible. Nous espérons que cette instance sera l'occasion de faire le point sur cette réforme qui s'annonce comme trop souvent inquiétante.

S'agissant des résidences de vacances loisirs EPAF, nous nous interrogeons sur les ventes effectuées et à venir. Il ne reste plus que 6 résidences (Agay, La Baule, Prémanon, St Lary, Gérardmer, La Réunion) à ce jour. Or, lors de la vente des autres résidences il était prévu que la moitié du prix des ventes soit investi dans la rénovation des résidences restantes. Nous aimerions avoir des informations officielles et chiffrées à ce sujet, justifiant du produit de ces ventes. Pour la CGT, les agents devraient toujours avoir accès aux résidences à tarif préférentiel, surtout après ces ventes qui limitent leur choix.

Concernant la restauration, nous déplorons les nombreux cas de disparation des solutions de restauration collective et les difficultés qui les accompagnent. Ces fermetures sont engagées dans un pur souci d'économie budgétaire, et au détriment des agents qui en bénéficient habituellement. La CGT réaffirme sa volonté de voir des solutions de restauration collective offertes aux agents, partout où cela est possible.

Dans un contexte de forte inflation, en parallèle à la nécessaire augmentation des salaires, des retraites, pensions, et ressources de toutes sortes, l'action sociale, quel que soit son niveau, doit pouvoir réellement répondre aux besoins des personnels, qu'ils soient actifs ou retraités. Cela commence par entendre et prendre en compte les revendications portées par les représentants des agents, car ce sont bien leur voix que nous portons ! Et malgré ce contexte, c'est en catimini que le gouvernement a décidé de supprimer le droit aux Chèques vacances des retraités à compter du 1er octobre. Outre la poursuite de la paupérisation des agents publics, actifs et retraités, dont les traitements, salaires, pensions et retraites ne sont toujours pas revalorisés à la hauteur de leurs besoins, leurs conditions de travail et de vie se dégradent de plus en plus. Les droits à la protection et à l'action sociale des agents, actifs et retraités, sont plus que jamais attaqués : assurance maladie, pensions et retraites, protection sociale complémentaire, politiques interministérielle et ministérielles d'action sociale, rien n'y échappe.

D'autres choix sont possibles, des lois de finances et de financement de la sécurité sociale au service du progrès social doivent être mises en œuvre au plus vite.